

Devenir aide-soignant

Description

Pour devenir aide-soignant, il est obligatoire d'obtenir le diplôme d'État d'aide-soignant (DEAS). Il peut exercer dans une clinique ou envisager, sous certaines conditions, de [créer une petite entreprise](#). S'agissant d'une structure de soins à domicile, il est nécessaire de disposer d'un agrément. Différentes démarches administratives doivent être menées. Comme pour toute entreprise, plusieurs informations doivent être fournies, telles que :

- La [raison sociale de l'entreprise](#) ;
- Le [statut juridique de l'entreprise](#) ;
- Le lieu d'exercice, etc.

[Créer mon entreprise en ligne](#)

Quelles sont les qualités à avoir pour devenir aide-soignant ?

Devenir aide-soignant demande une grande force de conviction, de l'empathie et de l'abnégation. **En interaction directe avec les malades**, l'aide-soignant doit avoir le sens du contact et de l'écoute. Confronté au quotidien à leur douleur, il doit faire preuve d'une grande patience et d'humanité. Il sait être attentif dans ses relations avec les patients et leur famille. La retenue et la discrétion sont également des qualités indispensables.

Autrement, il doit aussi **avoir une bonne condition physique** et surtout de l'endurance. En effet, il est souvent amené à aider les malades pour les changements de position ou pour les déplacements pour les examens médicaux par exemple. Quant aux horaires, il est courant de travailler pendant les jours fériés, les week-ends ou encore la nuit. Un tel projet exige souvent beaucoup de sacrifices dans la vie personnelle ou familiale.

En quoi consiste ce métier ?

Le métier d'aide-soignant consiste à intervenir auprès des malades pour leur

prodiguer différents soins. Ceux-ci sont dispensés notamment pour leur confort et améliorer leur bien-être. Placé sous la responsabilité de l'infirmier, l'aide-soignant intervient autant sur le plan physique que psychologique.

Bon à savoir : plus de 90 % des aides-soignants sont des femmes.

Quelles sont les tâches de l'aide-soignant ?

L'aide-soignant exerce au sein d'une équipe de soins et prête assistance à l'infirmier. Il travaille sous la responsabilité de ce dernier et dispense aux patients tous les soins d'hygiène et de bien-être nécessaires. À l'arrivée du patient au centre de santé, il l'installe. Il se charge au quotidien de plusieurs tâches, dont :

- Prendre les paramètres ;
- Vérifier les drains ;
- Faire la toilette ;
- Refaire le lit ;
- Distribuer les repas, etc.

Il transmet aussi à l'équipe médicale les observations utiles pour le suivi des soins médicaux. Présent au quotidien auprès des malades, il contribue à diverses activités. Ces dernières peuvent concerner notamment leur autonomie ou un programme de rééducation.

Bon à savoir : l'aide-soignant peut intervenir au domicile des malades.

Quelles études suivre pour accéder à cette profession ?

Le diplôme d'État d'aide-soignant (DEAS) s'obtient en étudiant dans un institut de formation d'aide-soignant (IFAS). Une autre option consiste à suivre un cursus diplômant, tel qu'un Bac pro ASSP Accompagnement, soins et service à la personne. Enfin, une formation pro aide-soignante permet également de devenir aide-soignant.

Bon à savoir : le candidat peut aussi passer par la validation des acquis de l'expérience pour avoir le diplôme. Dans ce cas, il doit prouver qu'il dispose des compétences professionnelles pertinentes acquises en tant que salarié ou bénévole. L'activité qu'il a exercée doit évidemment correspondre au contenu du diplôme.

Est-il possible de créer un cabinet libéral d'aide-soignant ?

Les dispositions légales actuelles ne permettent pas encore à l'aide-soignant de créer un cabinet libéral. En effet, dans l'exercice de son métier, il est placé sous le contrôle ou la responsabilité de l'infirmier. Les champs de compétences des aides-soignants sont actuellement en train d'être élargis. Toutefois, il leur est encore impossible d'exercer en libéral et de créer une [SELAS ou une SELARL](#) en tant qu'aide-soignant.

Bon à savoir : il est autorisé à exercer [avec le statut d'auto-entrepreneur](#), mais doit avoir un agrément de « qualité ». Dans la pratique, il s'agit donc de [créer une entreprise de service](#).

Quels sont les recours possibles pour exercer ce métier ?

La formation au métier d'aide-soignant est ouverte à tous les candidats sans conditions préalables de diplôme. Hormis la formation initiale, les études en alternance sont de plus en plus prisées par les établissements de santé, mais aussi par les entreprises.

Formation initiale

Pour une formation initiale, il est indispensable d'intégrer un IFAS. Les enseignements y sont dispensés sur 12 mois. Les concours ont été supprimés. L'accès à la formation se fait désormais sur examen de dossier, assorti d'un entretien oral. Le candidat doit être âgé d'au moins 17 ans.

Études en alternance

La formation peut aussi s'inscrire dans le cadre d'études en alternance grâce à **un contrat d'apprentissage signé avec l'employeur**. Par ailleurs, l'inscription auprès d'un Centre de Formation des Apprentis ayant une convention avec un IFAS est nécessaire. Dans ce cas, le cursus comprend l'apprentissage en entreprise et les enseignements dispensés au CFA.

Bon à savoir : la formation en alternance est idéale pour avoir une expérience

professionnelle.

Quel est son salaire ?

En début de carrière, en occupant un poste dans le public, l'aide-soignant est payé aux environs de 1 500 euros. Cette rémunération peut aller jusqu'à 2 650 euros au moment de la retraite. Elle peut varier grâce aux indemnités versées pour les heures de travail de nuit ou du dimanche.

Quelles sont ses perspectives d'évolution ?

L'aide-soignant peut envisager une **spécialisation**, notamment en intégrant une formation continue. Ainsi, il peut exercer en tant qu'assistant-gérontologue ou agent de stérilisation. Il peut aussi intervenir auprès des enfants après un diplôme d'auxiliaire de puériculture.

Par ailleurs, le métier d'[infirmier](#) lui est également accessible. Il lui faut 3 années d'expérience et une formation dans un institut de formation en soins infirmiers. Sinon, l'aide-soignant peut intégrer plusieurs autres métiers sociaux comme laborantin d'analyses médicales, assistant dentaire ou moniteur-éducateur.

À noter : pour intégrer les instituts spécialisés, il est courant de passer des épreuves de sélection.

FAQ

Comment devenir aide-soignant sans concours ?

Le concours qui conditionnait l'accès à la formation d'aide-soignant a été supprimé. Désormais, pour intégrer un institut de formation pour les aides-soignants, il faut passer par l'évaluation du dossier et un entretien oral. Par ailleurs, la validation des acquis est possible, si le domaine d'activité professionnelle est en lien direct avec le contenu de la formation.

Comment devenir aide-soignant à 40 ans ?

Pour devenir aide-soignant à 40 ans, il est possible d'intégrer un institut de formation pour les aides-soignants ou faire valoir la VAE. La formation en alternance est une option intéressante pour se former tout en accédant au salariat. Pour une reconversion professionnelle et afin d'acquérir une nouvelle qualification, le Compte personnel de formation peut être envisagé.

Quelle est la durée d'une formation pour devenir aide-soignant ?

La formation pour devenir aide-soignant est étalée sur une année. L'enseignement dispensé en institut de formation pour les aides-soignants comprend des heures d'enseignements théoriques et de stages. Pour accéder à la formation, il faut avoir au moins 17 ans au moment de l'évaluation du dossier et de l'entretien oral.